

LES ITINÉRAIRES et l'IDENTIFICATION DES FACES

3.1

10.5

Généralités

Lors des feux de structure, l'analyse de la situation initiale comprend, outre l'analyse de l'environnement, la lecture du feu et la prévision de l'évolution, l'**observation de la structure du bâtiment** (nature de l'exploitation, type de construction, identification des volumes à risques ...).

Cette analyse permet également de faire le 1^{er} repérage des accès et des itinéraires de secours (portes, escaliers, fenêtres ...).

La pénétration dans la structure doit être réalisée en priorité et dans la mesure du possible par les communications existantes et, si possible, par les portes d'entrées.

Cependant, le C.O.S. doit être très rapidement sensibilisé à la mise en place d'un « itinéraire de secours » afin de pallier à un défaut de l'itinéraire de repli.

Itinéraire de repli

Il est constitué par le chemin d'accès normal qu'ont emprunté les binômes pour pénétrer dans le bâtiment.

Il a été reconnu et doit être libéré de toutes entraves pour unE évacuation rapide des lieux, cet itinéraire est à utiliser prioritairement.

Il permet, si besoin, le repli avec les moyens hydrauliques.

Attention : les tuyaux (notamment en O) ne doivent pas empêcher la manipulation des ouvrants.



Un projecteur placé dans le bas de l'accès peut permettre une meilleure visualisation de celui-ci par les binômes engagés.



Il est différent de l'itinéraire de repli : il se substitue à celui-ci dans le cas où ce dernier ne serait plus fonctionnel (obstacles, effondrement de la cage d'escalier, risque thermique ...), trop complexe ou trop éloigné de la sortie au regard de l'urgence de la situation.

Pour cela, il faut anticiper sa création (par exemple à l'aide d'une ou plusieurs échelles ou moyens élévateurs articulés).

L'itinéraire de secours est utilisé pour une extraction rapide de l'équipe engagée ou d'une victime face à un danger immédiat.

L'itinéraire de secours est déterminé par le C.O.S. selon la configuration bâtimentaire et son analyse.

L'utilisation des échelles est priorisée pour les sauvetages. Une fois ces derniers réalisés, ces échelles peuvent être utilisées pour réaliser des itinéraires de secours.



L'itinéraire de secours doit être mis en œuvre pour tout engagement dans une structure avec feu avéré et/ou risque d'effondrement, dès que possible, sans pour autant se substituer aux actions prioritaires des secours (sauvetages, reconnaissances, attaque du foyer principal, arrêt des propagations).

Trois situations sont envisageables:

1- Les binômes sont engagés au rez de chaussée

Il sera alors nécessaire de forcer un autre accès (porte, baie, fenêtre...) si possible sur une autre façade. Cet accès sera alors identifié et forcé mais pas complètement ouvert pour ne pas ventiler le foyer.

2- Les binômes sont engagés au 1er ou 2ème étage

Une échelle à coulisse sera dressée à une fenêtre de l'étage concerné. Celle-ci peut être mise en place par un binôme d'un engin pompe tonne (E.P.T.), du moyen élévateur aérien (M.E.A.) ou tout autre engin sur place.

Elle ne sera pas amarrée pour pouvoir être déplacée rapidement dans le cas où le binôme se présenterait à un autre ouvrant.

Pour rappel, une échelle à coulisse 2 plans peut, à défaut, être mise en œuvre par 1 seul SP. Les conducteurs des E.P.T. descendront dès que possible les échelles à coulisse et à crochets.

Si cette échelle est utilisée pour la descente d'une victime ou d'un sauveteur inconscient, elle devra être amarrée et / ou bloquée, et son pied devra être augmenté. (cf : fiche opérationnelle n°10.7 « l'extraction des sauveteurs).

3- Les binômes sont engagés dans les niveaux supérieurs au 2ème étage

Les M.E.A. pourront être positionnés à l'étage concerné seulement si leurs missions traditionnelles sont terminées, à savoir : sauvetages, mises en sécurité, reconnaissances dans les étages, créations d'exutoires, extinction et lutte contre les propagations.

Le lieu et le type d'itinéraire de secours devront être précisés dans chaque ordre (partie « mesures de sécurité ») et à chaque passation de commandement.



Version 1

Rédigé le 01/01/21 par Filière INCENDIE Modifié le

LES ITINÉRAIRES et l'IDENTIFICATION DES FACES

3.1

10.5

Les binômes engagés ou sur le point de l'être sont immédiatement informés de la disponibilité de l'itinéraire de secours et de sa localisation exacte (niveau concerné, façade ...).

Dans tous les cas, une fois cet itinéraire de secours mis en place, il ne doit en aucun cas être supprimé ou déplacé sans en informer tout le personnel présent sur la zone d'intervention.

En cas d'impossibilité d'emprunter l'itinéraire de repli ou de secours, le binôme cherchera une zone de mise à l'abri des effets du sinistre (pièce, escalier encloisonné, couloir, E.A.S. au sein d'un E.R.P...).

La nomenclature des façades

Dans le but d'optimiser la compréhension lors de la transmission de cette mesure de sécurité, et de disposer d'un référentiel fiable et commun, les faces du volume concerné seront dénommées par le C.O.S.: **A, B, C et D**: A étant la face de l'accès des premiers intervenants et B, C et D les autres faces dans le sens des aiguilles d'une montre.



Une fois définit , la dénomination des faces reste la même jusqu'à la fin de l'intervention.



